

Révision de l'accord consommateur énergie : les fournisseurs demandent un accord réfléchi équilibré en faveur du consommateur

Bruxelles, le 05 septembre 2016

Le Ministre de l'Economie Kris Peeters veut procéder à une évaluation de l'accord consommateur énergie. La FEBEG se réjouit que le ministre reconnaisse l'importance de cet accord qui traduit l'engagement du secteur à rendre le marché de la fourniture d'énergie plus accessible et plus convivial pour les clients.

A l'heure actuelle, tous les fournisseurs importants soutiennent et appliquent cet accord dans leurs relations quotidiennes avec les clients. Le nombre de plaintes enregistrées par le médiateur fédéral pour l'énergie a diminué de moitié depuis 2012 et est très bas (4.200 plaintes en 2015 pour 7,5 millions de clients gaz et électricité) alors que le secteur de l'énergie est très concurrentiel (15% des clients changent annuellement de fournisseur) et que de nombreux changements réglementaires ont impacté les fournisseurs et les clients ces dernières années (26 changements rien qu'en 2015 dont notamment la hausse de la TVA, la hausse des tarifs de réseau, la réduction de la bulle des certificats verts, etc.) !

Il est primordial pour les fournisseurs que les suggestions du ministre favorisent l'évolution technologique et simplifient certaines procédures, notamment au niveau de la digitalisation en cours dans nos sociétés, parfois freinée par des règles dépassées. Il faut veiller aux équilibres, éviter des changements de règles trop fréquents, ainsi que des règles qui se contredisent à différents niveaux. La mise en œuvre opérationnelle des règles de l'accord ne doit pas engendrer des coûts trop importants afin de limiter au maximum l'impact potentiel sur la facture du consommateur. La mise en œuvre de ce nouvel accord devra également tenir compte de la refonte en cours du système de communication des données dans le secteur de l'énergie, qui dictera en partie le calendrier possible des changements. Cette refonte, dans laquelle le secteur met toute son énergie, doit être prête pour janvier 2018 et constitue la plus grande révolution au niveau des processus de marché depuis la libéralisation.

Marc Van den Bosch, Directeur général de la FEBEG : *«L'accord des consommateurs est un outil important des fournisseurs et il a été révisé plusieurs fois (2006, 2008, 2013). Comme pour les révisions passées, les fournisseurs participeront constructivement aux discussions. Ils prendront le temps nécessaire pour analyser attentivement les propositions d'amendements à la lumière de l'intérêt, de l'utilité et du coût de celles-ci pour leurs clients. L'évaluation de la nécessité de certains changements et la meilleure façon de les implémenter seront nos priorités tout en veillant à sauvegarder la liberté commerciale des fournisseurs. Les fournisseurs proposeront également eux-mêmes des améliorations avec pour objectif d'aboutir à un accord réfléchi et équilibré qui protège effectivement le consommateur».*

A propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 30 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.850 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 19,3 milliards d'EUR.

Contacts Presse

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG
marc.vandenbosch@febeg.be | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG
stephane.bocque@febeg.be | +32 (0)2 500 85 93 | +32 475 75 19 66